

Conditions Générales des Activités

En vous inscrivant aux activités proposées par ABC du Développement, vous acceptez et vous engagez à respecter ces Conditions Générales des Activités.

Accessibilité pour tous

Pour une semaine de 5 jours :

Nous offrons :

- une réduction de 10 € pour le 2ème enfant.
- une réduction de 20 € pour le 3ème enfant.
- une réduction de 30 € pour le 4ème enfant et plus.

Cette réduction s'applique uniquement lorsqu'il s'agit d'une participation complète à la semaine d'activités. Cette réduction est créée pour les membres d'une même famille. ABC du Développement asbl se réserve le droit de refuser une réduction dans les cas d'inscription de participants venant de familles différentes sans liens de parenté.

Pour une semaine de 4 jours, les réductions sont :

- une réduction de 8 € pour le 2ème enfant.
- une réduction de 16 € pour le 3ème enfant.
- une réduction de 24 € pour le 4ème enfant et plus.

Membre du personnel de l'établissement scolaire ou de l'association

Nous accordons une réduction de 30% pour les stagiaires qui ont un lien de premier degré avec un membre du personnel de l'établissement scolaire utilisé et les animateurs.

Annulation et remboursement

Une journée débutée est une journée non remboursée.

En cas de demande de remboursement, le suivi se fera uniquement si les documents demandés sont fournis en deçà des 10 jours ouvrables suivants la demande.

Une somme forfaitaire de 25 € sera prélevée à titre de frais administratifs, frais fixes de location et d'assurance pour une semaine de 5 jours d'activité. Pour les semaine de 4 jours, la somme s'élève à 20€.

Le remboursement s'effectue, par virement bancaire, dans les 15 jours suivants la fin de la période de stages, moyennant la bonne réception des pièces justificatives.

Les cas d'annulation

Circonstances imprévues et motivées

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu si l'absence du stagiaire ne peut être justifiée par une pièce écrite et valable. (Certificat médical, acte de décès)

Le remboursement sera calculé au prorata des jours restants.

Cas d'accident survenu lors d'une activité.

En cas d'incident survenu durant une activité qui empêcherait la participation du stagiaire, un remboursement sera établi sans aucune retenue supplémentaire et ce, en fonction des jours restants. Pour autant que l'accident ne soit pas la conséquence d'une désobéissance, d'un non-respect d'une règle ou d'une consigne donnée, le remboursement sera calculé au prorata des jours restants.

Manque de participants

En cas d'annulation d'un stage à la suite d'un manque de participants, il vous sera proposé un autre stage en fonction des places disponibles. Dans tout autre cas, la participation au stage vous sera entièrement remboursée. Le remboursement s'effectuera uniquement sur le/les enfant(s) concerné(s) par cette annulation.

Vous serez averti au plus tard le vendredi qui précède la semaine d'activités.